

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 04 MARS 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 04 mars 2016, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonnier, maire.

Etaient présents : MM. Gilbert Meyssonnier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jamon Jean-Michel, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

Etaient excusés : Néant

Étaient absents : Patricia Portal-Baptiste et Eric Jacob

Secrétaire de séance : Eric Tauleigne a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Délibérations :

Objet : Réseau de chaleur : validation des avenants aux marchés de travaux :

M. le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir des avenants sur les marchés des lots suivants :

Lots	Nature des travaux	Entreprises	Montant marché initial HT	Avenants n°1	Nouveau montant de marché HT	%
1	Terrassement - aménagt-voirie	Eurovia Dala	104 951,28	1 717,38	106 668,66	1,64%
2	Gros œuvre	Ampilhac Sarl	176 500,24	6 331,13	182 831,37	3,59%
3	Charpente ossature bois	Veyrière Charpentes	58 997,13	2 251,68	61 248,81	3,82%
4	Couverture bac acier étanchéité	ABC Borne	62 262,91	626,75	62 889,66	1,01%
5	Serrurerie	Multiservices 43 Gray	36 271,60	0,00	36 271,60	0,00%
6	Plâtrerie peinture	Branche Sarl	9 945,78	-282,98	9 662,80	-2,85%
7	Courants forts et faibles	Favier Bruno	20 273,00	-1 765,00	18 508,00	-8,71%
8	Tranchées réseau de chaleur	M2I-CF2C	863 986,78	15 539,11	879 525,89	1,80%
9	Production de chaleur	Compte R	490 650,00	0,00	490 650,00	0,00%
10	Chauffage	Croze	358 177,94	22 651,77	380 829,71	6,32%
11	Electricité-GTC-régulation-	Cegelec	172 470,95	11 257,71	183 728,66	6,53%
		Total HT	2 354 487,61	58 327,55	2 412 815,16	2,48%

Il précise que le montant de ces avenants reste dans l'enveloppe prévue pour les travaux et donne ensuite les explications détaillées pour chaque lot.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver les avenants aux marchés de travaux du réseau de chaleur tels que précédemment présentés et autorise M. le Maire à les signer.

Objet : Lotissement Le Clos du Fangeas : vente du lot n°3 :

A l'unanimité, le conseil décide la vente du lot n°3 du lotissement le Clos du Fangeas, en cours d'enregistrement au service du cadastre, d'une superficie totale de 978m², à M. Faure Rémi et Mme Ratieuville Emilie, au prix de 4€ HT le m² loti soit 4.80€ TTC et mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette vente.

M. le Maire ajoute que les acquéreurs répondent aux critères fixés par délibération du 29 janvier 2016 ; ils forment un jeune couple souhaitant construire dans les deux ans qui suivent l'acquisition du lot. Ces formalités seront portées dans l'acte notarié.

Objet : Mutualisation des services : agence postale, office de tourisme, local de vente de produits locaux et artisanaux :

M. le Maire rappelle au conseil que le Bureau de Poste va être transformé en Agence postale communale à compter du 1^{er} décembre 2016. La commune a signé une convention de partenariat avec la Poste lui permettant de percevoir une indemnité compensatrice mensuelle de 1 127€ pour couvrir en partie la rémunération de l'agent communal à recruter. En sus, de cette indemnité, la commune percevra une indemnité exceptionnelle égale à trois fois le montant de l'indemnité compensatrice soit 3 381€ ; elle recevra également une subvention pour les travaux d'aménagement du local égale à 50% du montant des travaux, ceux-ci étant plafonnés à 25 000€ HT.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose au conseil de conserver l'emplacement actuel de la Poste 14, rue du Mont Bar et d'en profiter pour mutualiser plusieurs services. Il semble en effet, judicieux d'y installer également l'office de tourisme et le local de vente des produits locaux et artisanaux. D'autant que l'aménagement du parking en contre-bas de la rue du Mont Bar est programmé dans le courant de

l'année 2016 et que ce lieu stratégique sera le point de départ des circuits Respirando du tour du mont Bar, du centre bourg ancien et du tour du mont Baury.

Ce projet nécessite l'aménagement de l'actuel bureau de Poste. Pour cela, la banque d'accueil sera déplacée de façon à ce que le local de vente dispose de 75m² environ et de 15m² de locaux de stockage. L'office de tourisme pourra être ouvert en dehors des ouvertures de l'Agence Postale grâce à un système de fermeture par volet roulant placé sur le guichet postal.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité moins une abstention (D. Charretier), le projet de mutualisation des services au 14, rue du Mont Bar tel que présenté ci-avant.

Objet : Déplacement de l'office de tourisme :

M. le Maire propose au conseil de déplacer l'office du tourisme de façon à lui donner une position centrale par rapport au centre-bourg et de manière à l'installer sur un axe fréquenté (RD 13). Il sera déplacé du 5, rue Grellet de la Deyte au 14 de la rue du Mont Bar à compter de 2017 dans les locaux de l'Agence postale communale et dans ceux du local de vente des produits locaux et artisanaux. De part, sa position stratégique entre Bar et Baury il constituera le point de départ des circuits labellisés Respirando du mont Bar, du centre bourg ancien et du mont Baury).

M. le Maire ajoute que l'avis de la Communauté de communes des Portes d'Auvergne doit être sollicité dans la mesure où elle a la compétence tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité moins une abstention (D. Charretier), le déplacement de l'Office de tourisme du 5, rue Grellet de la Deyte au 14, rue du Mont Bar à compter de 2017 sous réserve de l'avis favorable de la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclarations d'intention d'aliéner :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune : B-1181, Les Doniches

4. Informations sur l'activité de la CCPA :

Terrain Fonds de Bar : La CCPA propose de vendre à la commune la parcelle B-1296 sise Fonds de Bar d'une superficie de 13805 m² au prix initial d'acquisition soit 5.62€ et destinée en l'état à accueillir des équipements collectifs. Le conseil veut prendre le temps d'étudier cette proposition en envisageant éventuellement d'élargir les possibilités de construction sur le terrain.

5. Questions des conseillers et du public :

Néant

6. Informations de la municipalité :

Immeuble « Coccinelle » : les jardins ont été nettoyés à l'occasion du raccordement du bâtiment au réseau de chaleur. Le groupe de travail va reprendre sa réflexion sur l'aménagement intérieur.

Séance levée à 23h00